

19 nov 2013 -18:51

Appartient à Conseil des ministres du 22 novembre 2013

Financement du fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante pour 2014

Sur proposition de la ministre des Indépendants Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le montant du financement, pour l'année 2014, du fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, à charge de la gestion financière globale du statut social des travailleurs indépendants.

Tenant compte du nombre de travailleurs indépendants atteints d'asbestose pris en charge par le Fonds amiante (actuellement douze), le projet fixe le montant de ce financement par l'INASTI à 80.190 euros pour 2014.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>